MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

DEL-2026/002

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 12
Votants : 13
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 23 avril à 14 heures 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : jeudi 16 avril 2026

Objet :
Débat d'orientations budgétaires 2026

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Jean-Pierre LAUTIER, Jean-Pierre DUVIVIVER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Claudine RIGAUD, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représenté : Viviane BASTOUL par Laure TONDON

Absents : Marc PASTRE
Marie-Pierre LE MORVAN

L'assemblée prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le CCAS de Sigean :

Le conseil d'administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire.

Il fonctionne avec un seul agent de catégorie C travaillant à temps non complet 26 h/semaine employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :

Conformément au Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires :
- Rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est le premier rempart contre les difficultés. C'est le service accessible à tout un chacun devant une situation inhabituelle et pour laquelle il se sent démuni pour trouver une solution.

Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur des personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté....

Le suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule est aussi assuré par le CCAS et les membres de son conseil d'administration.

L'agent du CCAS participe aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

L'année 2025 :

Au profit de nos Aînés :

Le samedi 11 janvier 2025 s'est tenu dans la salle Pierre de Coubertin le traditionnel repas des Aînés. 334 personnes y ont participé et ont pu apprécier la qualité du repas servi et l'animation proposée.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Le 11 septembre 2025, pas moins de 156 personnes âgées de 67 ans et plus ont participé à la sortie annuelle qui s'est déroulée cette année à Blanes en ESPAGNE.

Le 11 décembre 2025 la distribution des colis s'est déroulée salle Pierre de Coubertin. 250 foyers ont reçu leur valisette contenant des produits de la région. La distribution a été assurée par les élus et les membres du CCAS.

Les ateliers séniors ont toujours autant de succès et sont très attendus par les habitués.

- COUP DE POUCE CONNEXION : Premier atelier de l'année 2025 qui s'est déroulé les lundis matin du 03 au 24 novembre. À savoir, le nombre de participants était limité à 12 personnes maximum.
- LES ARNAQUES DU NUMERIQUE : Les lundis matin 1 et 8 décembre 2025 ainsi que le 12 et 19 janvier 2026.
- ACTIVITES ADAPTES : Les jeudis après-midi avec l'association MA VIE, salle de l'Etang Boyé.

Vont suivre pour l'année 2026 l'atelier nutrition les mardis matin ainsi que 2 jours consécutifs pour les jeunes retraités au mois d'avril.

Tous ces ateliers sont proposés par l'espace séniors du Littoral et financés par la conférence des financeurs. Aucune participation financière n'est demandée au CCAS.

LE PLAN CANICULE :

Il a été activé une fois au cours de la saison estivale 2025. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans cette cellule. Il est rappelé que ce plan ne peut être déclenché que sur demande du Préfet ou à titre préventif par Monsieur le Maire.

L'aide sociale légale au cours de cette année 2025 :

Aide à domicile : 10 demandes dont 6 accordées – 4 refusées

APA à domicile : 35 demandes dont 30 accordées – 2 refusées - 1 décès - 2 non instruites au 31.12.25

APA en établissement : 11 demandes dont 9 accordées – 1 refusée – 1 non instruite

Portage des repas : 4 demandes dont 2 accordées - 1 refusée - 1 non instruite

Placement Personnes Agées : 4 demandes dont 4 accordées

Placement Personnes Handicapées : 7 demandes dont 6 accordées – 1 non instruite

Télésurveillance : 1 demande dont 1 refusée

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

Le conseil d'administration du CCAS a délibéré au cours de l'année 2025 pour attribuer des secours exceptionnels pour un montant total de 500.00 €.

Les élections de domicile :

Au 31 décembre 2025, sur Sigean, 5 personnes sont domiciliées au CCAS dont 5 nouvelles demandes, 2 personnes renouvelées en cours d'année, 1 en fin de validité, 2 qui ont trouvé un logement. Les demandes d'élections de domiciles ont considérablement augmenté cette année.

Les demandes de logements enregistrées en 2025 :

- 4 foyers ont demandé un T5 ou plus
- 18 foyers ont demandé un T4
- 14 foyers ont demandé un T3
- 13 foyers ont demandé un T2

Total : 49 demandes

Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant, ayant renouvelé leur inscription sans compter les personnes qui s'inscrivent directement sur internet.

La même rigueur est appliquée pour les attributions. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos demandeurs dans la mesure de nos possibilités et de l'état d'urgence de la situation.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

En 2025 les attributions suivantes ont été réalisées :

PARC des Logement Sociaux 2025							
	Résidences	T1	T2	T3	T4	T5	Total Attributions
1	ALOGEA		2				2
2	SAIGHANTE		3	1	1		5
3	TOPAZE				2	1	3
4	LE REPUBLIQUE	1	5				6
5	TRES VENTS			1	3		4
6	LE SIGISMOND						0
7	LA ROUQUILLE		2	3			5
8	LE PONT DE LA ROUQUILLE			1			1
9	LES JARDINS DU VIALA				2		2
10	LES BALCONS DU VIALA			3	2	1	6
11	LES PENITENTS			1			1
12	LES CAPITELLES						0
13	LES JARDINS DE LA GARE			1	1		2
14	BARBACANE						0
15	LA RENAISSANCE			2			2
16	LE LIBERTE						0
17	LA GARRIGUE						0
		1	12	13	11	2	39

Budget de fonctionnement 2025 :

Les recettes du CCAS :

En 2025 les recettes se sont réparties comme suit :

63,26 % de subvention communale

31,37 % d'excédent de l'exercice précédent

4,84 % de participations encaissées

0,53 % de dons au CCAS

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Les dépenses du CCAS :

En 2025 les dépenses se sont réparties comme suit :

74,61 % pour les fêtes et cérémonies

9,19 % pour les subventions aux associations

8,05 % pour le transport collectif

1,34 % pour les secours exceptionnels

0,43 % contrat de prestations de services

4,25 % pour l'alimentation

1,34 % pour les subventions aux organismes publics (Conseil Départemental de l'Aude)

1,22 % Divers

CCAS DE SIGEAN			
Exercice 2025			
EQUILIBRE			
Budget Primitif	**Dépenses**	**Recettes**	**Soldes**
Fonctionnement	48 370.07	48 370.07	
Investissement			
Total	48 370.07	48 370.07	
	Dépenses ou déficit		**Recettes ou excédent**
Résultats reportés			15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05		33 632
Total	37 249.05		49 002.07
Résultat à affecter			11 753.02

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

Les orientations pour 2026 :

L'excédent du budget 2025 est de 11 753.02€
Il est indispensable de prévoir une subvention du budget principal de la commune de 37 000.00 € afin de faire face aux besoins et permettre de retrouver un excédent suffisant pour les factures qui arrivent en début d'exercice suivant.

La proposition de la subvention versée au Conseil Départemental pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) sera maintenue à 500.00 €. Au cours de l'année 2025, 67 décisions du Conseil Départemental ont été prises pour un montant global attribué de 22 383.33 € pour les foyers sigeanais.

Les subventions aux associations feront l'objet d'une étude minutieuse pour répondre aux demandes selon les possibilités financières du CCAS.

Pour 2026 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le PIMM'S, la CPAM, la MSA, l'Espace Sénior, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Secours Catholique, les Restos du Cœur .....

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 15 €/personne depuis 3 ans. Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur le maintien ou non de ce montant.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 27/04/2026
Et de la publication le 07/05/2026
Réception en Préfecture le 27/04/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CCAS DE SIGEAN

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

***Rapport d'orientations budgétaires* (R.O.B.) :**

Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Suite à la promulgation de la loi NOTRe, le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Le CCAS de Sigean n'a pas de budget annexe et préalablement à son vote, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu. Il s'effectue sur la base d'un rapport et fera l'objet d'une délibération.

Le budget sera élaboré dans le respect des besoins locaux mais aussi en tenant compte de la nécessité de restreindre les dépenses. Le contexte économique nécessite une gestion juste et adaptée.

Le CCAS de Sigean :

Le Conseil d'Administration sous la présidence de Michel JAMMES, Président de droit, est composé de 7 membres élus et 7 membres nommés par le Maire.

Il fonctionne avec un seul agent de catégorie C travaillant à temps non complet 26 h/semaine employé par la collectivité. Aucune rémunération n'est versée par le budget du CCAS.

Les compétences du CCAS :

Conformément au Code de l'action Sociale et de la Famille (CASF) le CCAS assure les missions obligatoires définies par la loi et les missions facultatives souhaitées par la municipalité dans le respect des compétences prévues par la réglementation.

Missions obligatoires :
- Rédaction et enregistrement des dossiers d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Tenue d'un fichier à jour des bénéficiaires d'aide sociale

Missions facultatives : Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il est le premier rempart contre les difficultés. C'est le service accessible à tout un chacun devant une situation inhabituelle et pour laquelle il se sent démuni pour trouver une solution.

Conformément aux volontés de la collectivité en matière de politique sociale il œuvre en faveur des personnes en situation de précarité, personnes âgées, handicapées, jeunes, foyers en difficulté....

Le suivi des personnes inscrites volontairement sur le registre du plan canicule est aussi assuré par le CCAS et les membres de son conseil d'administration.

L'agent du CCAS participe aux commissions d'attribution des logements sociaux sur la commune.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

L'année 2025 :

<u>Au profit de nos Aînés :</u>

Le samedi 11 janvier 2025 s'est tenu dans la salle Pierre de Coubertin le traditionnel repas des Aînés. 334 personnes y ont participé et ont pu apprécier la qualité du repas servi et l'animation proposée.

Le 11 septembre 2025, pas moins de 156 personnes âgées de 67 ans et plus ont participé à la sortie annuelle qui s'est déroulée cette année à Blanes en ESPAGNE.

Le 11 décembre 2025 la distribution des colis s'est déroulée salle Pierre de Coubertin. 250 foyers ont reçu leur valisette contenant des produits de la région. La distribution a été assurée par les élus et les membres du CCAS.

Les ateliers séniors ont toujours autant de succès et sont très attendus par les habitués.

- COUP DE POUCE CONNEXION : Premier atelier de l'année 2025 qui s'est déroulé les lundis matin du 03 au 24 novembre. À savoir, le nombre de participants était limité à 12 personnes maximum.
- LES ARNAQUES DU NUMERIQUE : Les lundis matin 1 et 8 décembre 2025 ainsi que le 12 et 19 janvier 2026.
- ACTIVITES ADAPTES : Les jeudis après-midi avec l'association MA VIE, salle de l'Etang Boyé.

Vont suivre pour l'année 2026 l'atelier nutrition les mardis matin ainsi que 2 jours consécutifs pour les jeunes retraités au mois d'avril.

Tous ces ateliers sont proposés par l'espace séniors du Littoral et financés par la conférence des financeurs. Aucune participation financière n'est demandée au CCAS.

<u>LE PLAN CANICULE</u> a été activé une fois au cours de la saison estivale 2025. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement dans cette cellule. Il est rappelé que ce plan ne peut être déclenché que sur demande du Préfet ou à titre préventif par Monsieur le Maire.

<u>Le PIMMS</u> : Présence aux Assemblées Générales ainsi qu'aux Conseils d'Administrations.

<u>AFDAIM</u> : Participation à l'opération brioche

<u>L'aide sociale légale au cours de cette année 2025 :</u>

Aide à domicile : 10 demandes dont 6 accordées – 4 refusées

APA à domicile : 35 demandes dont 30 accordées – 2 refusées - 1 décès - 2 non instruites au 31.12.25

APA en établissement : 11 demandes dont 9 accordées – 1 refusée – 1 non instruite au 31.12.25

Portage des repas : 4 demandes dont 2 accordées - 1 refusée - 1 non instruite au 31.12.25

Placement Personnes Agées : 4 demandes dont 4 accordées

Placement Personnes Handicapées : 7 demandes dont 6 accordées – 1 non instruite au 31.12.25

Télésurveillance : 1 demande dont 1 refusée

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré au cours de l'année 2025 pour attribuer des secours exceptionnels pour un montant total de 500 €.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

Les élections de domicile :

Au 31 décembre 2025, sur Sigean, 5 personnes sont domiciliées au CCAS dont 5 nouvelles demandes, 2 personnes renouvelées en cours d'année, 1 en fin de validité, 2 qui ont trouvé un logement. Les demandes d'élections de domiciles ont considérablement augmenté cette année.

Les demandes de logements enregistrées en 2025 :

- 4 foyers ont demandé un T5 ou plus
- 18 foyers ont demandé un T4
- 14 foyers ont demandé un T3
- 13 foyers ont demandé un T2

Total : 49 demandes

Ces demandes viennent s'ajouter à la liste des demandeurs inscrits auparavant, ayant renouvelé leur inscription sans compter les personnes qui s'inscrivent directement sur internet.

La même rigueur est appliquée pour les attributions. Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos demandeurs dans la mesure de nos possibilités et de l'état d'urgence de la situation.

En 2025 les attributions suivantes ont été réalisées :

PARC des Logement Sociaux 2025							
	Résidences	T1	T2	T3	T4	T5	Total Attributions
1	ALOGEA		2				2
2	SAIGHANTE		3	1	1		5
3	TOPAZE				2	1	3
4	LE REPUBLIQUE	1	5				6
5	TRES VENTS			1	3		4
6	LE SIGISMOND						0
7	LA ROUQUILLE		2	3			5
8	LE PONT DE LA ROUQUILLE			1			1
9	LES JARDINS DU VIALA				2		2
10	LES BALCONS DU VIALA			3	2	1	6
11	LES PENITENTS			1			1
12	LES CAPITELLES						0
13	LES JARDINS DE LA GARE			1	1		2
14	BARBACANE						0
15	LA RENAISSANCE			2			2
16	LE LIBERTE						0
17	LA GARRIGUE						0
		1	12	13	11	2	39

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

La résidence TRES VENTS de chez HABITAT AUDOIS a rejoint le parc des logements sociaux en 2025. Les travaux ayant pris du retard, les logements doivent être affectés aux alentours de février, mars 2026.

Budget de fonctionnement 2025 :

Les recettes du CCAS :

En 2025 les recettes se sont réparties comme suit :

63,26 % de subvention communale

31,37 % d'excédent de l'exercice précédent

4,84 % de participations encaissées

0,53 % de dons au CCAS

Les dépenses du CCAS :

En 2025 les dépenses se sont réparties comme suit :

74,61 % pour les fêtes et cérémonies

9,19 % pour les subventions aux associations

8,05 % pour le transport collectif

1,34 % pour les secours exceptionnels

0,43 % contrat de prestations de services

4,25 % pour l'alimentation

1,34 % pour les subventions aux organismes publics (Conseil Départemental de l'Aude)

1,22 % Divers

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

CCAS DE SIGEAN			
Exercice 2025			
EQUILIBRE			
Budget Primitif	**Dépenses**	**Recettes**	**Soldes**
Fonctionnement	48 370.07	48 370.07	
Investissement			
Total	48 370.07	48 370.07	
	Dépenses ou déficit		**Recettes ou excédent**
Résultats reportés			15 370.07
Opérations de l'exercice	37 249.05		33 632
Total	37 249.05		49 002.07
Résultat à affecter			11 753.02

Les orientations pour 2026 :

L'excédent du budget 2025 est de 11 753.02€

Il est indispensable de prévoir une subvention du budget principal de la commune de 37 000.00 € afin de faire face aux besoins et permettre de retrouver un excédent suffisant pour les factures qui arrivent en début d'exercice suivant.

Comme à l'accoutumée, le 11 janvier dernier, nos aînés étaient 334 à profiter d'un excellent repas suivi d'une animation très appréciée de tous.

Pour 2026 le CCAS continuera à écouter, orienter, aider et défendre les droits des usagers. Pour cela, il est très important de continuer à entretenir des liens étroits avec les partenaires tels que la Maison Départementale des Solidarités, le PIMM'S, la CPAM, la MSA, l'Espace Sénior, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Secours Catholique, les Restos du Cœur .....

Nous restons ouverts à toute proposition pour permettre à nos aînés de bénéficier gratuitement de ces moments d'échanges, d'information et de savoir.

Concernant le voyage des Aînés, la participation des bénéficiaires est fixée à 15 €/personne depuis 3 ans. Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur le maintien ou non de ce montant.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026

La proposition de la subvention versée au Conseil Départemental pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) sera maintenue à 500.00 €. Au cours de l'année 2025, 67 décisions du Conseil Départemental ont été prises pour un montant global attribué de 22 383.33 € pour les foyers sigeanais.

Les subventions aux associations feront l'objet d'une étude minutieuse pour répondre aux demandes selon les possibilités financières du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260423-DEL-2026-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

MISE EN LIGNE LE 07-05-2026